



## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

### *Séance du Jeudi 5 Avril 2012*

(art. L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales et R.121.9 du Code des Communes)

**Étaient présents** : MM. Gérard LEMONNIER, Albert LEBLANC, Mmes Jacqueline ARCANGER, Michèle LEMERCIER, M. Christophe BÉCHU, Mme Simone RABINEAU, M. Arnaud MOUSSAY, Mmes Blandine CHRÉTIEN, Jacqueline PAPOUIN, M. Gérard HUARD, Mmes Marguerite FONTAINE, Annick GUILLAUME, M. Paul GARNIER, Alain BELLAY, Mme Corinne MERZOUK, M. Daniel FOUGERAIS, Mmes Denise CARDINAL, Georgette TOUCHEFEU, Mlle Odile REBOURCIER, Mmes Christine BERTHELOT, Sylvie RUAMPS, MM. Stéphane BIGOT, Christophe DÉMAS, Christophe BETTON, Max DERENNE

**Étaient représentés** : Mr Louis LOPPÉ, Mmes Michèle PEUDENIER, Annick GILLES et Sylvie BLIN qui avaient donné procuration respectivement à MM. Gérard LEMONNIER, Gérard HUARD, Mme Michèle LEMERCIER et Mr Arnaud MOUSSAY conformément à l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Lecture faite, le compte-rendu de la réunion du 1<sup>er</sup> Mars 2012 est adopté par tous les présents.

Mme Annick GUILLAUME a été nommée secrétaire de séance (art. L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales).

\*\*\*\*\*

### **Décisions du Maire :**

Monsieur le Maire fait part des dernières décisions prises dans le cadre de ses délégations :

**Décision n° 08-2012** : Attribution du marché « conduite de refoulement Avenue de la Libération » à l'entreprise STPO de Laval pour un montant de 32 505,00 € H.T.

**Décision n° 09-2012** : Signature des contrats de réservation pour l'hébergement et les activités nautiques du séjour organisé par le Service Jeunesse pour la période du 23 juillet au 27 juillet auprès de Loire Océane Association « Les Koriggans – 44510 Le Pouliguen (hébergement) et du Cercle Nautique de la Baule-Le Pouliguen-Pornichet (activités nautiques). Fixation du tarif pour ce séjour, par enfant (hébergement + activités nautiques) à : 170 € (Q.F. ≤ 900 €) et 175 € (pour Q.F. > 900 €).

**Décision n° 10-2012** : Signature du contrat de réservation du séjour organisé par le Service Jeunesse pendant l'été avec la Ferme de Chênedet à Landéan (35) pour la périodes du 9 au 13 juillet (camp équitation) et fixation du tarif pour ce séjour, par enfant (hébergement + activités) à : 140 € (Q.F. ≤ 900 €) et 145 € (pour Q.F. > 900 €).

**Décision n° 11-2012** : Signature des contrats de réservation pour l'hébergement et les activités sportives du séjour organisé par le Service Jeunesse pour la période du 16 juillet au 20 juillet avec ESAT du Haut Anjou – 49 520 Noyant La Gravoyère (hébergement) et Anjou Sport Nature – 49220 La Jaille Yvon (activités sportives). Fixation du tarif pour ce séjour, par enfant (hébergement + activités sportives) à : 175 € (Q.F. ≤ 900 €) et 180 € (pour Q.F. > 900 €).

**Décision n° 12-2012** : Fixation des tarifs des différentes activités organisées par le Service Jeunesse pour l'accueil de loisirs « Les Châtelets » et « des Bizeuls » pendant les vacances de Printemps

## **GESTION DU PERSONNEL**

### **APPROBATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

A l'Unanimité le Conseil Municipal adopte l'état budgétaire des effectifs au 1<sup>er</sup> janvier 2012 lequel se répartit comme suit : 82 titulaires, 7 agents contractuels (dont 3 apprentis et 1 contrat d'accompagnement) soit un effectif total de 89 agents.

### **AVANCEMENT DE GRADE – TAUX DE PROMOTION RATIO « PROMUS/PROMOUVABLES » TAUX DEFINITIF**

Sur préconisation du CDG 53 le Conseil Municipal décide de fixer à 100% le taux de promotion promus/promouvables pour l'ensemble des personnels de la commune.

### **MISE EN ŒUVRE D'UN CONTRAT D'APPRENTISSAGE BP PEINTURE**

Après exposé, le Conseil Municipal décide de mettre en œuvre à la rentrée de septembre prochain à la suite d'un CAP peinture, un contrat d'apprentissage BP peinture en alternance avec le CFA des 3 villes de Laval.

## **FINANCES**

### **PRESENTATION ET ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2012**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le budget primitif 2012. Elaboré en commissions et conformément au débat d'orientation budgétaire, ce budget a été établi :

➤ sans augmentation des taux des impôts communaux (taxe d'habitation, foncier bâti et foncier non bâti) et sans augmentation des taxes locales (taxe sur l'électricité, taxe d'aménagement, ...)

➤ avec pour objectif de continuer à contenir, tant que possible, les dépenses de fonctionnement, et ce en poursuivant les efforts d'économies portant notamment sur l'énergie, les carburants, les combustibles, l'eau potable, ...

➤ avec comme mesure prudentielle, le maintien d'une réserve pour aléas et besoins de trésorerie de 326 672,73 € en fonctionnement et de 109 584,06 € en investissement au titre des dépenses imprévues, crédits légèrement supérieurs à 2011 afin de préserver un certain niveau de marge de manœuvre pour 2013.

➤ sans emprunt nouveau, l'ensemble des investissements prévus au budget étant autofinancé sur les fonds propres de la commune

Suite à cet exposé et après avoir pris connaissance des dépenses et recettes détaillées du budget, le Conseil Municipal :

\* **autorise** le Maire à affecter au budget primitif 2012 les résultats comptables provisoires de fonctionnement 2011 comme suit :

	<b>Fonctionnement 2012</b>	<b>Investissement 2012</b>
<b>Budget Ville</b>	+ 796 729,09 €	+ 1 130 000 €
<b>Budget Développement Local</b>	- 36 272,87 €	

\* **autorise** le Maire à intégrer au budget développement local 320 000 € au titre des excédents d'investissement mis en réserve en 2008 et 2009.

\* **décide de reconduire** pour 2012 les mêmes taux d'imposition qu'en 2011 ce qui représentera un montant de ressources fiscales attendu 2012 de 2 612 248 € lequel se répartit comme suit :

<b>Taxes</b>	<b>Bases</b>	<b>Taux 2011</b>	<b>Taux 2012</b>	<b>Produit attendu 2012</b>
Taxe d'Habitation	4 771 000 €	17,46	17,46	833 017 €
Taxe Foncière (bâti)	5 003 000 €	33,23	33,23	1 662 497 €
Taxe Foncière (non bâti)	254 600 €	45,85	45,85	116 734 €

\* **adopte à l'Unanimité** le Budget Primitif 2012 lequel s'équilibre comme suit :

Budget	Fonctionnement	Investissement **	Votes
Budget Général	8 060 754,55 €	8 843 385,16 €	UNANIMITE
Budget Développement Local	1 621 221,42 €	1 216 826,66 €	UNANIMITE

\*\* y compris restes à réaliser 2010

Ce budget fixe par ailleurs :

- à 10 000 € la subvention versée au CCAS pour 2012
- à 152 107,58 € la subvention annuelle versée à l'OGEC (contrat d'association) pour le fonctionnement de l'école St Vincent de Paul et porte à 1,38 €/repas, à compter de la rentrée scolaire de septembre 2012, la participation de la commune au service de la cantine de l'école St Vincent de Paul

Concernant l'investissement, les principaux travaux et études 2012 seront les suivants :

- études et participations : candidature à un nouveau FISAC (opération de restructuration du commerce), suivi animation centre ancien protégé, participation de la commune à la construction de la chaufferie bois, création d'un nouveau site de bornes sélectives enterrées,...
- culture – sports : achat de jeux publics pour le site des bizeuls, et le centre aéré, construction des tribunes au stade (1<sup>e</sup> tranche), Cossec 2<sup>e</sup> tranche, climatisation de la salle de projection du cinéma,...
- autres bâtiments communaux : réfection de logements au F.J.T., achèvement de l'aménagement des locaux ( SDF, Emmaüs, ) Avenue de Libération,...
- voirie urbaine : aménagement entrée de ville Av. de la Libération, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> séquence de l'Avenue de Paris (réseaux), rue Ambroise Paré, Quartier de l'Eminence, signalétique,...
- voirie rurale : VC du Désert 2<sup>e</sup> phase, CR du Désert 2<sup>e</sup> phase, CR La Tardivière, CR les Villiers du Milieu, VC Les Gautraie 1<sup>e</sup> phase,...
- réseaux éclairage public : allée du Domaine, Impasse de Charné
- groupe scolaire : travaux de toiture 4<sup>e</sup> tranche, sanitaires ,...)
- services techniques : équipements des ateliers municipaux et espaces-verts)
- restauration scolaire : mise aux normes local de la plonge,...
- politique foncière : acquisition terrains pour les contournements Nord et Sud,...
- salle de sports : 1<sup>e</sup> tranche

### 3 – Zones d'Activités – Lotissements – Interventions Industrielles

Au titre du Développement Local, le budget prévoit en 2012 :

- achèvement de la viabilisation 2<sup>e</sup> phase des Hauts de Belle Plante (rue des Coquelicots)
- achèvement de la viabilisation 2<sup>e</sup> phase du Parc d'Activités de la Mission 2
- réalisation des VRD de la Mission 1 ( accès pour atelier L2T)
- remise à niveau de la voirie de la ZA du Fay (tronçon Ferme du Fay → entreprise Coulange)

## DEVELOPPEMENT LOCAL

### CREATION DU LOTISSEMENT PRIVE « L'ESCALE » - PARTICIPATION DE L'AMENAGEUR A LA CREATION D'EQUIPEMENTS PUBLICS

Monsieur le Maire rappelle que la loi SRU de décembre 2000 fait obligation aux communes de réaliser à leur charge les travaux d'extension ou de création des réseaux publics jusqu'au droit des terrains à lotir classés au PLU.

Prenant acte de ces dispositions, la commune s'est donnée la possibilité par délibération du 6 décembre 2001 de demander une participation financière aux aménageurs de lotissements privés qui nécessitent la réalisation d'équipements publics. C'est le principe de la Participation Voies et Réseaux (PVR), laquelle a déjà été appliquée pour le 1<sup>er</sup> lotissement du Domaine.

Le lotissement « L'Escale » est assujettissable à cette PVR pour les travaux suivants :

- création de la rue Blériot 1<sup>e</sup> tranche
- réalisation des équipements publics tels que : installation d'un transformateur, prolongement des réseaux communaux Eaux pluviales , Eaux Usées , Eau Potable , téléphonique et E.D.F. jusqu'au droit du lotissement.

A cet effet le conseil municipal, lecture faite, **approuve ladite convention PVR** laquelle fixe la participation de l'aménageur du lotissement de « L'Escale 1 », à la réalisation des équipements publics susvisés à hauteur de 26 654 €. ( 1 Abstention : Mme Berthelot)

### **EXTENSION DE L'ATELIER RELAIS COMMUNAL SIMRAD , ROUTE DE ST DENIS DE GASTINES – MISE EN RECOUVREMENT D'UN LOYER TRANSITOIRE**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Commune réalise actuellement une extension de l'atelier relais SIMRAD, route de St Denis de Gastines dont les travaux sont en cours d'achèvement.

L'entreprise ayant souhaité occuper cet agrandissement avant réception définitive de l'opération et obtention des subventions, en accord entre les parties le Conseil Municipal **décide** de mettre en place un loyer supplémentaire transitoire avec effet au 1<sup>er</sup> décembre 2011 sur la base de 297,45 € H.T./mois , à valoir sur le crédit-bail en cours

### **CONSTRUCTION D'UNE SALLE OMNISPORTS ET D'UN DOJO ATTRIBUTION DES MARCHÉS ENTREPRISES ET ADOPTION DU PLAN DE FINANCEMENT DÉFINITIF DE L'OPERATION**

Le Conseil Municipal , sur les rapports de la commission d'appel d'offres,

**\* décide de retenir** les entreprises, dites économiquement les plus avantageuses , pour la construction de la salle omnisports et du dojo ainsi que des VRD 1<sup>e</sup> phase, à savoir :

LOTS (AO du 2 février)	ENTREPRISES	MONTANT H.T.
Lot 01 – Gros Oeuvre	HUAULT – Mayenne (53)	563 478,10 €
Lot 02 – Charpente-Bardage-Couvert	DESCHAMPS – St Denis de Gastines (53)	686 921,00 €
Lot 03 - <Menuiseries ext. alu	LEBLANC - Ernée	50 000,00 €
Lot 04 - Serrurerie	BARON – Changé (53)	37 818,75 €
Lot 05 – Menuiserie Intérieure	PELÉ – Montenay (53)	154 904,48 €
Lot 06 – Cloisons sèches	CHEUX D. – Commer (53)	48 408,26 €
Lot 07 – Carrelage/Faïence	LUCAS – Laval (53)	46 812,34 €
Lot 08 – Sols sportifs coulés	TENNIS & SOLS – Cormontreuil (51)	63 715,00 €
Lot 09 - Peinture	PINÇON - Ernée	37 294,27 €
Lot 10 – Equipements Sportifs.	SPORTFRANCE – Boran/Oise (60)	75 000,00 €
Lot 11 - Ascenseur	P.C.A. – Mernel (35)	17 200,00 €
Lot 12 – Chauffage- Ventilation	DELALONDE – Pontmain (53)	177 972,91 €
Lot 13 - Plomberie	BLOUIN – Avranches (50)	58 856,15 €
Lot 14 - Electricité	SMEC - Laval	119 987,80 €
	<b>TOTAUX</b>	<b>2 138 369,06 €</b>

LOT (AO du 23 mars )	ENTREPRISES	MONTANT H.T.
VRD -1 <sup>ère</sup> phase	STPO - Laval	103 917,75 €
	<b>TOTAUX</b>	<b>103 917,75 €</b>

**\* autorise** Monsieur le Maire à signer les marchés entreprises susvisés

Monsieur le Maire précise au Conseil Municipal qu'en l'état actuel des engagements, le coût d'objectif de l'opération s'établit aujourd'hui autour de 2 456 000 € H.T. hors chaufferie bois et que, considérant que cette opération porte sur la réalisation de deux équipements sportifs, il sollicitera auprès du Conseil Général à la fois une subvention pour le dojo et une subvention pour la salle de sports.

Sous cette réserve le Conseil Municipal **approuve** le plan de financement de cette opération comme suit :

- Subvention Région CTU 2011/2013	258 614 €
- Subvention Etat (Pôle d'Excellence Rural)	251 000 €
- Subvention Plan d'Accompagnement au Projet	252 429 €
- Subvention Ministère de l'Intérieur	80 000 €
- Subvention Département	45 900 €
<b>Soit environ 35 % du projet H.T.</b>	<b>887 943 €</b>
- Emprunt Caisse d'Epargne 4,56%-15 ans-	<b>600 000 €</b>

- le solde étant assuré par autofinancement: communal ,  
l'objectif étant de lancer les travaux début septembre pour livraison à l'automne 2013.

## **JEUNESSE - EDUCATION**

### **SORTIES PEDAGOGIQUES ET VOYAGES SCOLAIRES**

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal attribue chaque année un crédit budgétaire aux écoles d'Ernée pour l'organisation de leurs voyages scolaires et de leurs projets pédagogiques

Sur l'avis favorable de la Commission Education, le Conseil Municipal, à l'unanimité **décide** de reconduire ce dispositif **et de porter** pour 2012 de 6,90 € à 7,00 € par élève la participation forfaitaire et globale de la Commune attribuée à cet effet.

### **DENOMINATION DE LA MEDIATHEQUE MUNICIPALE**

Sur proposition de la commission le Conseil Municipal décide de dénommer la médiathèque « **Médiathèque la Tourelle** »

## **INTERCOMMUNALITÉ**

### **MISE EN PLACE D'UN SYSTEME D'INFORMATION GEOGRAPHIQUE UNIFORMISÉ POUR LE TERRITOIRE DE L'ERNÉE – PASSATION D'UNE CONVENTION DE NUMERISATION DES DOCUMENTS D'URBANISME AVEC L'ETAT ET LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE L'ERNÉE (PROGRAMME « GEOPAL »).**

Monsieur le Maire expose que l'Etat se propose, en partenariat avec la Région, de mettre en place un programme de numérisation des documents d'urbanisme au format SIG de l'ensemble des communes des Pays de la Loire dans le cadre d'un financement dédié dénommé « Programme GEOPAL ».

Les quinze communes de la communauté de communes peuvent bénéficier de ce projet de numérisation ce qui permettra pour le territoire de l'Ernée de disposer d'une base de données de l'ensemble des plans locaux d'urbanisme uniformisée des documents graphiques ainsi que des textes qui composent le règlement et les annexes des P.L.U. locaux.

Dans le cadre de ce projet de numérisation, la Direction Départementale des Territoires prend en charge la primo-numérisation des documents d'urbanisme (conformément à un cahier régional des charges), les collectivités devant ensuite assurer la mise à jour de ces données à l'occasion par exemple d'une révision de leur P.L.U.

Cette numérisation, uniforme sur tout le territoire, sera par ailleurs un atout supplémentaire pour une bonne appréhension et gestion du futur SCOT Rural de l'Ernée mais aussi pour tout projet pouvant concerner plusieurs communes.

Suite à cet exposé le Conseil Municipal :

- **décide d'inscrire** la commune dans ce programme de primo-numérisation des documents d'urbanisme
- **approuve** la convention à intervenir à cet effet entre l'Etat, la commune et la communauté de communes de l'Ernée et les autres communes de la Communauté de communes
- **autorise** le Maire à signer ladite convention.

## **AGRICULTURE**

### **PRESERVATION DU CHEMIN DE RANDONNÉE « LES BIZEULS → LE FAY »**

Pour mémoire le chemin de randonnée compris entre « Les Bizeuls et la Grande Rondelière » inscrit au PDIPR 53 emprunte plusieurs propriétés privées. Afin de préserver cet itinéraire la commune a entrepris diverses démarches pour intégrer ce tronçon dans le domaine communal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide** :

- **de confier** à la demande des riverains la rédaction des actes à intervenir à Maître BLANCHET, Notaire à Fougères, concernant les échanges décidés par délibération du 25 Mars 2010 portant sur la traversée du village des Rondelières.

- **de faire** l'acquisition du tronçon du chemin reliant « La Grande Rondelière » au taillis des Bizeuls représentant 17a 11ca au prix de 0,61 € le m<sup>2</sup>.

### **ALIENATION D'UNE PORTION DU CHEMIN RURAL DESSERVANT « LA FERME DE LA HAINAUD » - ACCORD DE PRINCIPE ET MISÉ EN ŒUVRE D'UNE ENQUETE PUBLIQUE**

Monsieur le Maire expose que le propriétaire de la « ferme de la Hainaud » sollicite l'acquisition auprès de la commune d'une portion du chemin rural desservant sa propriété, représentant une

contenance de 127 m<sup>2</sup> , afin d'aligner la délimitation du domaine public communal au droit de sa propriété.

Etant seul riverain concerné et sa demande ne portant à aucune conséquence pour la commune, le Conseil Municipal autorise le Maire à procéder à cette aliénation aux conditions des Domaines (0,61 € le m<sup>2</sup>) , frais de bornage, d'acte et d'enquête en sus pour l'acquéreur et à diligenter à cet effet une enquête publique (laquelle interviendrait du 2 au 16 mai prochains ).

## QUESTIONS DIVERSES

### LES HAUTS DE BELLE-PLANTE : MODIFICATIF N° 6 PORTANT SUR LE PLAN DE COMPOSITION DU LOTISSEMENT POUR REGROUPEMENT DES PARCELLES N° 12 et 13

La commune étant saisie d'une demande d'achat par un même acquéreur des parcelles n° 12 et 13 des Hauts de Belle Plante , le Conseil Municipal décide de modifier le plan de composition initial dudit lotissement sous réserve de l'accord des 2/3 des co-lotis.

### TARIF DE LOCATION DE LA SALLE E' DU COSEC

Le Conseil municipal décide d'appliquer le tarif ci-dessous pour la location de la Salle E' du Cosec avec utilisation des cuisines de l'Espace Clair de Lune :

Prestations	Tarif Eté 16/04-14/10		Tarif hiver 15/10-au 15/04		Chauffage seul
	Tarif H.T.	Tarif TTC	Tarif H.T.	Tarif TTC	TTC
Salle des Bizeuls (Centre aéré (90-100 pers. et salle E' avec cuisines					
- forfait journée (de 12H à 12H)	170,07 €	203,40 €	265,30 €	317,30 €	113,90 €
- forfait "week-end" (2 nuits)	253,89 €	303,65 €	394,65 €	472,00 €	168,35 €
- vin d'honneur	65,22 €	78,00 €	113,88 €	136,20 €	58,20 €
- concours, jeux de sociétés organisés des associations locales	65,22 €	78,00 €	113,88 €	136,20 €	58,20 €

### ADMISSION EN NON VALEUR D'UNE DETTE DE GARDERIE ET ACCUEIL DE LOISIRS POUR SURENDETTEMENT

A la demande du Trésor Public le Conseil Municipal admet en non valeur la somme de 337,45€ suite à décision du Tribunal d'Instance de Laval.

### TOPONYMIE

Le conseil municipal décide de dénommer :

- la rue de desserte des ZA de la Mission 1 et 2 « rue Alain GERBAULT »
- la rue de desserte de la ZA des Sémondières « allée Hélène BOUCHER »

Pour Extrait Conforme.

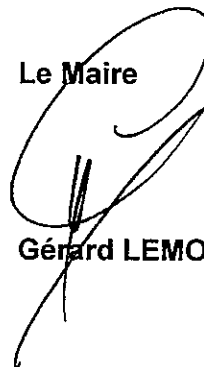
Le Secrétaire de Séance,



Annick GUILLAUME



Le Maire



Gérard LEMONNIER

N.B. : l'intégralité de chaque délibération peut être consultée en mairie sur le registre des délibérations.